

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2013

ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DE LA
SANTÉ - (N° 1336)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS27

présenté par
M. Véran, rapporteur

ARTICLE 3

Après la seconde occurrence du mot :

« été »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 26 :

« communiquées les modifications des éléments constitutifs de la déclaration. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.